

Charte architecturale & paysagère du Pays de Nay

Novembre 2023

- Les toitures -

AVANT-PROPOS

Le choix de l'implantation de toute construction dans le site reste prépondérant dans la composition d'un ensemble bâti. **Observer le site, s'implanter, construire et qualifier la construction** sont les principes de base à tout acte de construire (Cf Fiche 1.6 de la charte). Le présent cahier sur les toitures a été élaboré pour vous aider à mieux appréhender les caractéristiques des toitures et des façades, à comprendre la volonté de la communauté de réglementer et d'accompagner les projets.

Chacune des fiches thématiques correspond à un point architectural ou paysager particulier. Il est important de **réfléchir sur la qualité de ce que l'on donne à voir depuis, l'espace public**.

LES TOITURES

Volumes des toitures
Pentes des toitures
Ouvrages en toiture
Ouvertures en toiture
Intégration nouvelles énergies
Matériaux et couleurs de couverture



GENERALITES

Les toitures constituent les éléments bâtis parmi les plus visibles dans un site un peu dégagé, dans les lotissements et surtout si le volume est de plain-pied. Leur forme et leur couleur, selon les matériaux utilisés, ont un impact important dans le paysage. Elles caractérisent un territoire et marquent son identité.

Sur le territoire du pays de Nay, quatre grands types de toitures prédominent, liés aux facteurs climatiques, culturels et à la production locale des matériaux de couverture : la toiture en ardoises, celle en tuiles plates à petit moule dite « Picon », la tuile mécanique toutes les trois supplantées dans la construction récente par la tuile à grand moule noire, rouge et brune.

VOLUME DES TOITURES

PRINCIPE

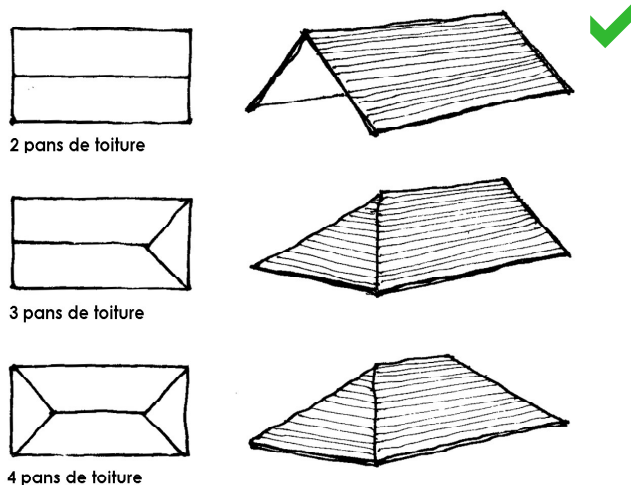
La tendance actuelle est aux plans complexes systématisant les décrochements de toitures, les pans coupés, les éléments en saillie. Pour une cohérence avec le tissu traditionnel et éviter des surcoûts, il est souhaitable de :

PRIVILÉGIER LES FORMES SIMPLES ET AMÉLIORER L'IMPACT DE LA TOITURE DANS LE PAYSAGE.

Une maison compacte sur deux niveaux permet une meilleure gestion des déperditions thermiques, d'économiser l'espace foncier et est moins coûteuse. Comme la toiture représente le 2^e poste le plus important après le gros-œuvre, la surface de toiture étant réduite, le coût de la construction au m² diminue.

RECOMMANDATIONS

- « ce qu'on **recommande** »



- Les toitures à deux ou 4 pans maximum.

« ce qui peut être **exceptionnellement admis** »

- Les toitures à une pente sur les locaux annexes
- Les toitures courbes peuvent être admises en cas de construction d'architecture innovante de par son dessin et sa conception, respectueuse de l'environnement, basée sur une argumentation et un travail approfondi d'intégration dans son paysage immédiat



« ce qu'on **ne souhaite plus voir** »

- Les toitures complexes à pans multiples.



- Les toitures au volume important écrasant les façades en jouant sur la hauteur à l'égout et / ou la portée de la toiture.



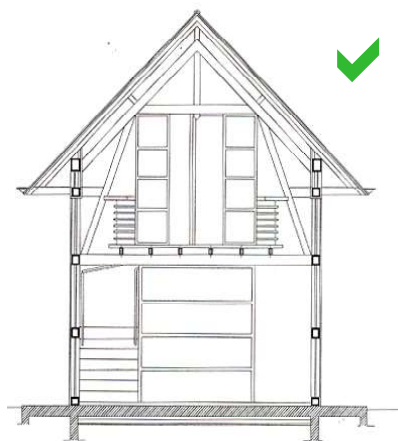
PENTES DES TOITURES

PRINCIPE

CONSERVER DE FORTES PENTES DE TOITURES CONFORMES AU BÂTI TRADITIONNEL POUR AFFIRMER L'IDENTITÉ DU PAYS DE NAY.

Mais d'autres pentes peuvent être acceptées si elles se justifient par une architecture innovante, démontrant des qualités urbaines et environnementales ou le respect de la proportion entre la façade et le volume de toiture. Les recommandations seront plus strictes sur le volume principal de l'habitation que sur les annexes. On entend par annexes les ateliers, garages, appentis, extensions... qui sont accolés au volume principal ou détachés.

RECOMMANDATIONS



- « ce qu'on **recommande** »,

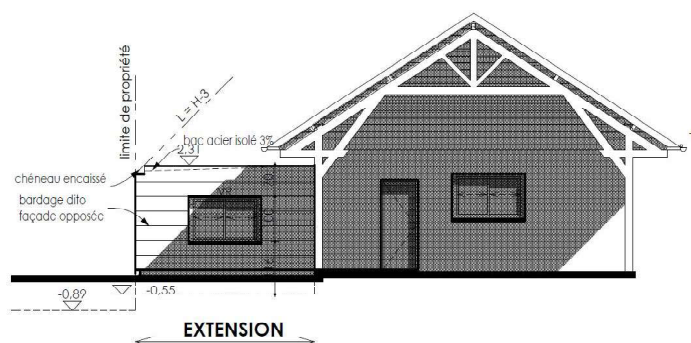
- Les pentes de toitures entre 60% et 100%.
- Pour les extensions ou les annexes représentant moins d'1/3 de l'ensemble, des pentes minimales de 50 % pourront être admises.



« ce qui peut être **exceptionnellement admis** »,

- Les toitures terrasses sur une partie de la construction, peuvent être acceptées, dans certains contextes : toiture végétalisées, terrain à forte déclivité, sur les bâtiments secondaires, respect de cônes de vision...

- Les toitures à faible pente sur une partie de la construction, peuvent être acceptées, dans certains contextes, surtout si elles sont masquées par un acrotère pour effet de toiture terrasse.



« ce qu'on **ne souhaite plus voir** »

- Les toitures terrasses sur la totalité de la construction. Elles ont une faible pérennité dans notre région en raison de l'alternance de périodes chaudes et de périodes à forte pluviométrie.



OUVRAGES EN TOITURE

PRINCIPE

EVITER LA BANALISATION DES OUVRAGES DE TOITURES ET LES COMPOSER DANS LA FAÇADE. La qualité des ouvrages de toitures, dans leurs détails, sont importants pour avoir une véritable cohérence avec la façade et personnalisent la toiture.

RECOMMANDATIONS

- « ce qu'on **recommande** »,

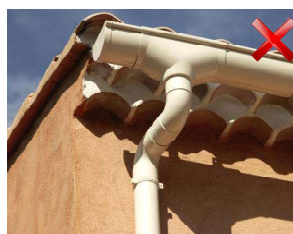
- Des débords de toitures qui apportent une ombre sur la façade, allègent la toiture et protègent la maçonnerie et les enduits,



- Les antennes et les paraboles sur les versants les moins visibles.

« ce qu'on **ne souhaite plus voir** »

- Des bandes de rives, gouttières et descentes en PVC moins résistantes que le zinc ou l'aluminium et dont la couleur blanche ou claire vient souligner et mettre en valeur ces éléments qui ne le méritent pas.
- Des fausses génoises en éléments préfabriqués.



OUVERTURES EN TOITURE

PRINCIPE

Il existe plusieurs solutions pour éclairer les combles : les ouvertures en pignon, les lucarnes ou les châssis de toit... Dans tous les cas, **LES OUVERTURES EN TOITURES DOIVENT FAIRE AUSSI PARTIE DE LA COMPOSITION DE LA FAÇADE** : alignées sur l'axe des fenêtres.

RECOMMANDATIONS

- « ce qu'on **recommande** »

- Les lucarnes qui amènent en comble un surcroît de surface habitable et évitent les surchauffes des châssis de toit.
- Des formes simples et ordonnancées.
- Au lieu de multiplier le nombre de châssis de toit, les verrières et les bandeaux éclairants peuvent mieux s'intégrer dans le paysage.



« ce qui peut être **exceptionnellement admis** »,

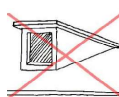
- Les châssis de toit s'ils sont intégrés à la toiture, si leur nombre n'est pas important et s'ils sont implantés sur des versants peu vus depuis l'espace public.

- « ce qu'on **ne souhaite plus voir** »

- Les chiens-assis ou lucarnes rampantes isolés.
- Les châssis de toit en saillie sur la toiture.
- Les ouvertures de toits non ordonnancées.



Lucarne rampante



Chien assis



- Les ouvertures de toits surdimensionnées par rapport à la composition de la façade...

INTÉGRATION DES NOUVELLES ÉNERGIES

PRINCIPE

Dans le cadre du développement durable, des solutions solaires pour la production d'eau chaude, la production d'électricité et voire un complément pour le chauffage sont de plus en plus fréquentes. D'autres énergies renouvelables peuvent aussi être envisagées (pompe à chaleur par géothermie, par air / air, par air / eau...). Il faut, dans tous les cas, que ces solutions alternatives soient

INTÉGRÉES DÈS LA CONCEPTION DU BÂTIMENT ET DANS LA COMPOSITION DES FACADES

DES SOLUTIONS MULTIPLES

Les solutions proposées pour récupérer les apports solaires sont de formes multiples.

Il existe notamment :



Des panneaux solaires modulaires notamment les panneaux organiques qui laissent passer la lumière

Des tuiles photovoltaïques **Des toitures solaires intégrales** **Des panneaux de toiture en zinc à accumulateurs** **Des verrières photovoltaïques...**

RECOMMANDATIONS

- « ce qu'on **recommande** »

- L'exposition sud étant la plus favorable à un bon rendement des panneaux solaires, l'implantation du bâti dans la parcelle doit être raisonnée pour éviter de placer les systèmes solaires dans les versants les plus vus depuis l'espace public, surtout s'ils sont modulaires.
- **Les panneaux solaires devront aussi participer de la composition de la façade et être intégrés dans la pente** en limitant la surimposition.
- Les cadres des panneaux de couleurs identiques à la toiture.
- Placés sur des bâtiments annexes notamment en pan intégral et non sur le volume principal, ils s'intégreront mieux. Mais, attention, quand les bâtiments ne sont pas accolés aux volumes principaux, le rendement sera médiocre, les pertes étant liées à la distance,
- l'utilisation en toiture des panneaux solaires n'est pas la seule possibilité. Dans le cas d'une architecture contemporaine, ils peuvent aussi s'envisager, en allège.. en brise soleil... en façade façon verrière... au sol dans le jardin côté privé... Dans le cas de capteurs horizontaux enterrés, il faut faire attention à son positionnement : planter cette zone qui peut être très conséquente, devient impossible a posteriori, à cause des effets de masque.
- En ce qui concerne les pompes à chaleur air / air et air / eau, les recommandations sont développées avec la climatisation dans l'ensemble relatif aux façades.

- « ce qu'on **ne souhaite plus voir** »

- la dissémination anarchique des panneaux
- Les volets roulants photovoltaïques, les caissons devant être visibles et non intégrés dans la maçonnerie.



MATÉRIAUX ET COULEURS DE COUVERTURE

PRINCIPES

VALORISER LES MATÉRIAUX TRADITIONNELS pour une meilleure durabilité et authenticité.

De plus, **LES MATÉRIAUX DE TOITURE DOIVENT ÊTRE EN HARMONIE** avec la couleur des façades, des menuiseries mais aussi avec les couleurs des toitures avoisinantes.

RECOMMANDATIONS

- « ce qu'on **recommande** »

- L'ardoise et la tuile plate à petit module 17x27, dite aussi « Picon », qui s'harmonisent avec les toitures traditionnelles sont bien adaptées à nos paysages.
- Les tuiles plates étant perçues comme des petits moules et restituent le même nombre de tuile au m² que les ardoises soit 50,



« ce qui peut être **exceptionnellement admis** »,

- Les toitures métalliques (zinc, cuivre, bacs aciers, bacs aciers imitant le zinc...) qui en faible pente peuvent se justifier par une architecture contemporaine. Toutefois, l'emploi du bac acier est inconfortable pour les pièces d'habitation par le bruit qu'il génère. De plus, il a une faible résistance en cas d'incendie. Attention aux évolutions, les pièces annexes sont souvent ensuite réaménagées en pièces de vie.
- Les toitures végétalisées à condition qu'elles soient justifiées par une architecture innovante. Elles sont intéressantes dans le cadre du développement durable pour la lutte contre l'imperméabilisation des sols.



« ce qu'on **ne souhaite plus voir** »

- L'emploi de tuiles à grand moule 30 x40 et supérieur. Elles alourdissent les toitures notamment avec des accessoires (tuiles de rives, arêtiers...) très massifs et ont une durée de vie plus courte que les tuiles « picon » et les ardoises.
- Les toitures en bacs aciers sur des fortes pentes sauf en cas d'urgence pour la sauvegarde d'un patrimoine ancien et seulement en couleur ardoise, à l'exception des granges créant un linéaire dans le bourg ou susceptible d'évoluer en habitation,
- La tuile canal et les différentes tuiles à emboîtement fortement ou faiblement galbées. Elles donnent un style néo-provençal à la construction et s'intègrent mal dans nos paysages. De plus, leur emploi, dans nos régions à forte pluviométrie et sur des pentes inadaptées, doit s'accompagner d'écran de sous-toiture ; la tuile n'assurant pas sa fonction d'étanchéité dans ces conditions météorologiques.
- Les couleurs panachées pour les éléments de toiture.



« ce qu'on **ne souhaiterait pas voir** »

- Les tuiles plastiques (en résines polymères) et les tuiles vernissées qui, par leur brillance et leur clinquant auraient du mal à s'intégrer dans nos paysages.
- Les plaques PVC, acier ou bitumineuse imitant les tuiles,
- La peinture de toiture. Certes en blanc, elle permet d'améliorer la thermique d'été mais n'est pas efficace en hiver et ne correspond pas à la volonté d'authenticité et de durabilité.

